



Fédération Française de Spéléologie

COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE SPÉLÉOLOGIE DU LOT

Association agréée protection de la Nature - membre du GADEL

Siège social : mairie de Labastide Murat - 46240

Subventions du CDS 46 pour les Expéditions à l'Étranger

Le CDS 46 peut aider ses membres à financer leur participation à une expédition à l'étranger. Dans les conditions suivantes :

- 1- La demande devra parvenir au Comité Directeur du CDS au moins trois mois avant son Assemblée Générale. La dernière réunion du Comité Directeur du CDS avant l'Assemblée Générale se prononcera sur les demandes de subventions des expéditions de l'année à venir.
- 2- La demande devra apporter les éléments suffisants pour que le Comité Directeur du CDS puisse prendre une décision. Elle précisera le projet et les buts de l'expédition, le coût pour chaque participant, la durée de l'expédition, le montant de l'aide sollicité, les soutiens obtenus par la FFS et autres institutions, la proposition d'une contrepartie à la participation du CDS.
- 3- Les spéléos du CDS 46 pouvant prétendre à cette aide devront être des personnes impliquées dans les activités du CDS (implication soit dans le Comité Directeur, soit dans l'une des commissions, soit au niveau du club d'appartenance).
- 4- Le Comité Directeur du CDS se réserve le droit d'octroyer le montant de subvention en fonction des projets en cours, des priorités ainsi que des finances du CDS.

Lu pendant l'Assemblée générale 2009 (23 janvier 2010)

Adopté définitivement par le Comité directeur du CDS le 12 février 2010